

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 AVRIL 2024
à 18h30 à la MAIRIE**

Présents : Mesdames et Messieurs BAYLET, ZACCARI, LATXAGUE, BARTHE, GAUSSET, LANNEBERE, ERRECALDE, STUTZMANN, COUTURE, FLAMENT, SCHNEYDER, URRACA
Arrivée de Olivier Schneyder à 18h54

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur REMAZEILLES donne pouvoir à Madame URRACA
Madame DADDABIE donne pouvoir à Madame ZACCARI
Madame AMELIN donne pouvoir à Monsieur BAYLET
Monsieur RECARTE donne pouvoir à Madame BARTHE

Absents excusés : Monsieur MIRAILH

Date de convocation : 04.03.2024

Secrétaires de séance : Mesdames STUTZMANN et COUTURE

ORDRE DU JOUR :

	OBJET	Décision	DR/R	I	
	Désignation du secrétaire de séance				
DCM 2024/04/001	Approbation du procès-verbal de la séance du 25.03.2024	Délibération			J. BAYLET
BUREAU MUNICIPAL					
DCM 2024/04/002	Votes des budgets de fonctionnement 2024 - Commune/ Centre de loisirs/Caisse des Ecoles/CCAS	Délibération			J. BAYLET
DCM 2024/04/003	Budget Commune : Section d'investissement : Etat des RAR 2023 et Programme 2024	Délibération			J. BAYLET
	Etat FDL 2024	Délibération			J. BAYLET
DCM 2024/04/004	Vote des taux 2024	Délibération			J. BAYLET
DCM 2024/04/005	Demande de FEC 2024	Délibération			J. BAYLET
	Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat				J. BAYLET
AFFAIRES SCOLAIRES – ACTION SOCIALE					
DCM 2024/04/006	Montant participations des Communes à l'ACM	Délibération			E. ZACCARI
DCM 2024/04/007	Participation des communes membres aux frais de fonctionnement	Délibération			E. ZACCARI
DCM 2024/04/008	Reversement à l'ACM de prestation de service enfance jeunesse du mercredi.	Délibération			E. ZACCARI

■ Désignation du secrétaire de séance : Mesdames STUTZMANN et COUTURE ont été désignées secrétaires de séance

DCM 2024/04/001 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25.03.2024

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité

Décision :

VOTANT : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BUREAU MUNICIPAL

DCM 2024/04/002 – Votes des budgets de fonctionnement 2024 - Commune/ Centre de loisirs/Caisse des Ecoles/CCAS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets de fonctionnement 2024 de la Commune, du Centre de Loisirs, de la Caisse des Ecoles et du CCAS tel que présentés ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2024 VOTE LE 08,04,2024			
SECTION DE FONCTIONNEMENT AVEC HAUSSE DES TAUX DE 3% ET SANS LA PRIME POUVOIR D ACHAT			
Charges certaines		Produits assurés	
011 Charges à caractère général 2024	522 250,00	70 Produits des services 2024	146 222,00
012 Charges de personnel 2024	857 993,00	73 Impôts et taxes 2024 (hors Contributions Directes.)	0,00
65 Autres charges de gestion 2024	231 993,00	74 Dotations et Participations 2024	350 900,00
66 Charges financières 2024	18 226,00	75 Autres produits de gestion courante 2024	45 721,00
67 Charges exceptionnelles 2024	2 000,00	013 Atténuations de charges 2024	7 000,00
014 Atténuations de produits 2024	30 777,00	77 Produits exceptionnels 2024	200,00
68 Dotations aux provisions	800,00		
Dépenses de l'exercice	1 664 039,00	Recettes de l'exercice (avant CD)	550 043,00
		73 Contributions directes (CD)	898 282,00
Total Dépenses de l'exercice	1 664 039,00	Total des Recettes de l'exercice	1 448 325,00
Info Réserve (anciennes Dépenses Imprévues)	52 315,00		
Total Dépenses de l'exercice	1 664 039,00	Total des Recettes de l'exercice	1 448 325,00
023 - Virement à la section d'investissement (pour financer la dette)	74 500,00	Excédent de fonctionnement reporté (458 636 - 11 019 Déficit SI - 119 069 RAR)	328 548,00
Virement à la section d'investissement (pour financer les programmes)	38 334,00		
Total Dépenses de l'exercice	1 776 873,00	Recettes de l'exercice	1 776 873,00

CENTRE DE LOISIRS			
BUDGET PRIMITIF 2024 VOTE LE 08,04,2024			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Charges certaines		Produits assurés	
011 Charges à caractère général 2024	46 193,00	70 Produits des services 2024	60 000,00
012 Charges de personnel 2024	171 450,00	74 Dotations et Participations 2024	140 831,00
65 Charges de Gestion Courante 2024	1 132,00	13 Attenuation des charges	0,00
67 Charges exceptionnelles 2024	100,00	75 Autres produits de gestion courante	1,00
68 Dotations aux provisions 2024	260,00		
Total des Dépenses de l'exercice	219 135,00	Total des Recettes de l'exercice	200 832,00
002 Déficit de fonctionnement	0,00	Art 002 Excédent de fonctionnement reporté	18 303,00
Total des Dépenses	219 135,00	Total des Recettes	219 135,00

BP 2024 CAISSE DES ECOLES VOTE LE 08,04,2024

DEPENSES

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Propositions</i>
011	Charges à caractère général	8 360,00	7 900,45	8 774,00
6067	Fournitures scolaires	8 360,00	7 900,45	8 774,00
		8 360,00	7 900,45	8 774,00

RECETTES

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Propositions</i>
74	Dotations, subventions et parti	8 314,00	8 314,00	8 314,00
74741	Communes	8 314,00	8 314,00	8 314,00
002	Excédent de fonctionnement	46	46,56	460,00
002		46,00	46,56	460,11
		8 360,00	8 360,56	8 774,00

BP 2024 CCAS ST-ANDRE VOTE LE 28,03,2024

DEPENSES

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2023</i>	<i>Réalisé 2023</i>	<i>Propositions BP 2024</i>
011	Charges à caractère général	3 550,00	3 252,47	3 135,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 050,00	2 972,05	2 635,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	280,42	0,00
6064	Fournitures administratives	300,00	0,00	300,00
623	Fêtes et cérémonies	200,00	0,00	200,00
65	Autres charges de gestion courante	2 550,00	1 137,00	1 950,00
6558	Autres contributions obligatoires	200,00	155,00	200,00
6573	Subv. de fonctionnement aux organismes publics	1 750,00	482,00	1 750,00
65748	Subv.fonct.aux asso.&autres personnes de droits pr	600,00	0,00	0,00
65888	Charges diverses de la gestion courante	0,00	500,00	0,00
		6 100,00	4 389,47	5 085,00

RECETTES

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2023</i>	<i>Réalisé 2023</i>	<i>Propositions BP 2024</i>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	100,00	0,00	0,00
70311	Concession et redevances funéraires	100,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 475,00	3 475,00	3 475,00
74741	Communes	3 475,00	3 475,00	3 475,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 525,00	2 525,45	1 610,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 525,00	2 525,45	1 610,98
		6 100,00	6 000,45	5 085,00

Décision :

VOTANT : 16

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2024/04/003 – Budget Commune : Section d'investissement : Etat des RAR 2023 et Programme 2024

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'Etat des restes à réaliser 2023 et du programme d'investissement 2024 tel que présentés ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2024 VOTE LE 08,04,2024			
SECTION INVESTISSEMENT - RAR 2023			
RESTES A REALISER DEPENSES 2023		RESTES A REALISER RECETTES 2023	
Art 2138 Télécom Quartier 5 Cantons (Sydec)	5 905,00	Art 13461 - DETR Lavoir	1 400,00
Art 2138 Lavoir	5 081,00		
Art 2157 Trottoirs RD 54 (Pinaquy)	37 270,00		
Art 203 Etude Sydec Décret tertiaire	1 200,00		
Art 203 Etude Sydec Installation photovoltaïque	1 200,00		
Art 231 Travaux de renforcement derrière le lotissement	10 000,00		
Art 2188 Aire de jeux (1 jeu + sol)	3 000,00		
Art 2183 Site internet	8 000,00		
Art 2181 Mise en sécurité Mur à Gauche et Trinquet (Bureau Véritas)	3 324,00		
Art 203 Etude Sécurité Toit Ecole pour pose panneaux	3 000,00		
Art 212 Plantations d'arbres	8 304,00		
Art 2152 6 Coussins berlinois, marquage, signalisation	15 933,00		
Art 2181 Sécurisation Café des Fleurs	4 252,00		
Art 2184 Mobilier Pôle Santé	14 000,00		
Sous-Total 1	120 469,00	Sous-Total 1	1 400,00
Art 001 Déficit d'investissement reporté	11 018,21	Art 1068 Besoin de financement pour couvrir le déficit d'investissement et pour payer les RAR 2023	130 087,21
Total 1	131 487,21	Total 1	131 487,21
BUDGET PRIMITIF 2024 VOTE LE 08,04,2024			
DEPENSES 2024		RECETTES 2024	
Art 1641 CAPITAL DETTE	90 502,00	Art 10222 FCTVA (travaux 2022)	12 565,00
Art 168758 Remboursement emprunt SYDEC part capital	1 563,00	Art 10226 Taxe d'aménagement	5 000,00
			74 500,00
		Art 021 Virement de la SF pour financer la dette	
Sous-Total	92 065,00	Sous-Total	92 065,00
PROGRAMMES BP 2024 VOTES LE 08,04,2024			
Dépenses Programmes 2024		Recettes Programmes 2024	
Devis signés			
Art 2118 Terre végétale Terrain de Sport (POURTAU)	4 560,00	Art 13461 DETR Camion	17 403,00
Art 203 Supplément de crédits pour Etude Sécurité Toit Ecole pour pose panneaux	600,00		
Art 231 Supplément de crédits pour Travaux derrière le lotissement Andriou	2 428,00		
Art 2188 Armoire réfrigérée cantine (SARRAT)	2 101,00		
Art 2152 8 panneaux pole sante (SIGNATURE)	1 501,00	Art 021 Virement de la SF pour financer le solde des devis signés	3 326,00
Art 2152 Latte Pôle Santé (SIGNATURE)	262,00		
Art 2152 Pannocœu Allée de Camiade + Panneau aggio (SIGNATURE)	504,00		
Art 2117 Travaux Forêt communale (ONF)	7 716,00		
Art 2184 Mobilier assistance physique (DUPUY)	1 057,00		
Sous-Total ① Programmes	20 729,00	Sous-Total ①	20 729,00
Equipements techniques pour élévation de sécurité MAG Trinquet			
Art 2181 Porte coupe feu Trinquet (SOGEME) + amxt gradins trinquet	8 057,00		
Art 2188 Stores Boulangerie	?	Art 021 Virement de la SF pour financer le programme	17 068,00
Art 2188 Traitement plafond bois sous le tambour	586,00		
Art 2188 Isolation local rangement anti feu + porte coupe feu	1 500,00		
Art 2188 Alarme visuelle Type 3 MAG Trinquet (BATELEC)	6 925,00		
Sous-Total ② Programmes	17 068,00	Sous-Total ②	17 068,00
Art 275 Rbst Caution Café des Fleurs	2 500,00	Art 021 Virement du solde de la SF pour financer une partie des programmes	17 562,00
Art 2152 Signalisation signalétique	2 000,00		
Art 2188 Porte de la boulangerie (LABASTERE)	3 053,00		
Art 2181 Matériels salle des archives	2 000,00	Emprunt 1	2 393,00
Art 2184 Achat Matériels Café des Fleurs	2 280,00		
Art 2188 Autolaveuse	3 500,00		
Art 2184 Tables Mosaïque	5 000,00		
Sous-Total ③ Programmes	20 333,00	Sous-Total ③	20 333,00
Art 2152 Carrefour Route de Peyrehette (Bureau d'études+carrefour+Achats terrains+Travaux voirie)	200 000,00	Emprunt 2	200 000,00
Sous-Total ④ Programmes	200 000,00	Sous-Total ④	200 000,00
Art 2135 Panneaux photovoltaïques (Montant HT x 20%)	208 755,00	Pour info Subventions espérées	164 540,00
Art 2135 Réfection toiture + renforcement charpente (devis charpentier)	59 844,00	Emprunt 3	268 599,00
Sous-Total ⑤ Programmes	268 599,00	Sous-Total ⑤	268 599,00
TOTAL PROGRAMMES	526 729,00	TOTAL EMPRUNT	470 992,00
Total Général	#####	Total Général	618 794,00

Décision :

VOTANT : 16 POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Etat FDL 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2024 les taux d'imposition relatifs aux trois taxes directes locales. Le Conseil municipal doit décider du montant de chacune de ces trois taxes.

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles 2024 notifiées par l'Administration fiscale.

• Taxe foncière bâtie (TFB) :	1.472.000 €
• Taxe foncière non bâtie (TFNB) :	49 700 €
• Taxe d'habitation (TH) :	134 400 €

La Commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2012. Une hausse de 3 % est envisagée afin de permettre à la Commune de poursuivre ses programmes d'investissement et de maintenir une situation financière correcte.

DCM 2024/04/004 – Vote des taux 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020, n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances, qui acte la suppression de la Taxe d'Habitation des résidences principales pour les collectivités.

Ainsi, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est égal au taux de la TFPB communal qui est de 22,18% ajouté au taux de la TFPB du département qui est de 16,97 %, soit (22,18 + 16,97) %.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies et decies du CGI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2024 les taux d'imposition relatifs aux trois taxes directes locales. Le Conseil municipal doit décider du montant de chacune de ces trois taxes.

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles 2024 notifiées par l'Administration fiscale.

• Taxe foncière bâtie (TFB) :	1.472.000 €
• Taxe foncière non bâtie (TFNB) :	49 700 €
• Taxe d'habitation (TH) :	134 400 €

La Commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2012. Une hausse de 3 % est envisagée afin de permettre à la Commune de poursuivre ses programmes d'investissement et de maintenir une situation financière correcte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les taux d'imposition 2024 de la façon suivante :

• Taxe foncière sur les propriétés bâties :	40,32 %
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	69,77 %
• Taxe d'habitation	19,40 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à 13 voix pour contre 1 et 2 abstentions de :

DECIDER, de fixer les taux d'imposition 2024 comme suit :

• Taxe foncière sur les propriétés bâties :	40,32 %
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	69,77 %
• Taxe d'habitation	19,40 %
• Produit fiscal attendu :	654 260 €

CHARGER Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Décision :

VOTANT : 16 POUR : 13 CONTRE : 1 (Mr SCHNEYDER) ABSTENTION : 2 (Mr et Mme LANNEBERE et STUTZMANN)

DCM 2024/04/005 – Demande de FEC 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental des Landes a adopté au cours de la réunion consacrée au vote du Budget Primitif, la répartition du **Fonds d'Équipement des Communes (FEC) pour l'exercice 2024**.

Le Canton de Saint-Martin-de-Seignanx pourra bénéficier de la subvention suivante :

♦ **FEC Edilité (en capital) : 51.304 €.**

Monsieur le Maire présente les devis relatifs à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Véhicules	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Installation de panneaux photovoltaïques	173 962.00	208 755.00
Travaux sur charpente	49 870.00	59 844.00
TOTAL	223 832.00	268 599.00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

CONSIDÉRER que ces achats entrent dans le cadre de la programmation du Fonds d'Équipement des Communes du Conseil Général des Landes,

SOLLICITER l'attribution d'une subvention de 10 000 Euros au titre du Fonds d'Équipement des Communes 2024,

PRÉCISER QUE les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la Commune,

CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

Décision :

VOTANT : 16 POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat

Le Conseil municipal a débattu de la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle financée par la commune aux agences municipaux pour palier la hausse du pouvoir d'achat.

Cette proposition n'a pas été retenue par le Conseil Municipal.

Décision :

VOTANT : 16 POUR : 6 CONTRE : 9 (Messieurs et Mesdames BAYLET, ZACCARI, LANNEBERE, REMAZEILLES, STUTZMANN, DABBADIE COUTURE, AMELIN, URRACA ABSTENTION : 1 (Mme FLAMENT)

AFFAIRES SCOLAIRES – ACTION SOCIALE

DCM 2024/04/006 – Montant participations des Communes à l'ACM

Outre les enfants du village, l'Accueil Collectif de Mineurs de SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX (A.C.M.) accueille des enfants de BIARROTTE, BIAUDOS, SAINT-BARTHELEMY et SAINT-LAURENT-DE-GOSSE. Toutes ces Communes participent au fonctionnement de l'A.C.M. en fonction du nombre de journées-enfants effectuées.

Monsieur le Maire donne le détail à l'Assemblée des montants prévisionnels des participations financières des communes membres du centre de loisirs pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle que les participations sont versées par semestre.

La participation du 1^{er} semestre correspond à 50% de la participation annuelle estimée et la participation du second semestre est ajustée en fonction du pourcentage de fréquentation réalisé sur l'année pour chaque commune.

COMMUNES	PARTICIPATIONS en € ANNEE 2024
BIARROTTE	9 268.91
BIAUDOS	32 439.67
SAINT ANDRE DE SEIGNANX	60 190 .71
SAINT BARTHELEMY	2 221.48
SAINT LAURENT DE GOSSE	10 310.23
TOTAL	114 431.00

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

➤ **FIXER** les montants des participations à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2024 du Centre de Loisirs DOUS PITCHOUNS de chaque commune membre du centre de loisirs.

➤ **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Décision :

VOTANT : 16 POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2024/04/007 – Participation des communes membres aux frais de fonctionnement

Outre les enfants du village, l'Accueil Collectif de Mineurs de SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX (A.C.M.) accueille des enfants de BIARROTTE, BIAUDOS, SAINT-BARTHELEMY et SAINT-LAURENT-DE-GOSSE.

Toutes ces Communes participent au fonctionnement de l'A.C.M. en fonction du nombre de journées-enfants effectuées.

La Commune de SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX supporte entièrement des frais à caractère général.

Après avoir consulté les Maires des Communes concernées, il convient de faire participer les Communes de la même manière pour les articles suivants :

- ⇒ Article 60611 : Eau et assainissement : 634 Euros
- ⇒ Article 60612 : Energie-Electricité : 1268 Euros
- ⇒ Article 6161 : Primes d'assurances : 600 Euros
- ⇒ Article 60631 : Fournitures d'entretien : 634 Euros
- ⇒ Article 6156 : Maintenance : 1000 Euros
- ⇒ Article 626 : Frais d'affranchissement : 30 Euros

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

➤ **REPARTIR** les frais à caractère généraux énoncés ci-dessus entre les 5 communes en fonction du nombre de journées-enfants par Commune.

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à facturer les sommes dues aux Communes.

Décision :

VOTANT : 16 POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2024/04/008 – Reversement à l'ACM de prestation de service enfance jeunesse du mercredi.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la déclaration réelle 2023 de la CAF pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

En effet, 13 145.5 heures ont été réalisées sur le temps des mercredis : 4 702 heures concernent des enfants de moins de 6 ans et 8 443.5 heures des enfants de plus de 6 ans.

La CAF finance 98 % de ces heures soit 12 882.59 heures.

Le taux de financement est de 0.549 € par heure ce qui fait un montant de 7 072.54.

La Commune de SAINT ANDRE DE SEIGNANX a perçu cette somme, sur son budget principal, dans la prestation de service enfance jeunesse périscolaire.

Il convient donc que cette somme soit reversée par la Commune sur le budget du Centre de Loisirs, à l'article 7478 « Autres organismes ».

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

➤ **ACCEPTER** le reversement de 7 072.54 € par la Commune de Saint André de Seignanx sur le budget du centre de loisirs.

➤ **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Décision :

VOTANT : 16 POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Saint-André-de-Seignanx, le 29 avril 2024

Le Maire,
Jean BAYLET



Les secrétaires de séance,

